

# LICENCE DE GUIDE II RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'ACCOMPAGNEMENT

**Nota :** Vous devez remplir *toutes* les sections du présent formulaire aux fins du renouvellement.

ÉTAPE 1 – Renseignements personnels			
Nom de famille	Prénom	Initiale	
Rue	Ville	Province	
Code postal	Date de naissance (j/m/a)	Téléphone (t) (d)	

## ÉTAPE 2 – Numéro d'identification et date d'expiration

Pour obtenir une licence de guide II, une preuve de **résidence au Nouveau-Brunswick** est exigée conformément à l'article 15 de la *Loi sur le poisson et la faune*. Cochez **une** case seulement et inscrivez le numéro d'identification correspondant. Il faut fournir la date d'expiration pour le permis de conduire et la carte d'assurance-maladie.

Pièce d'identité	Numéro	Expiration (j/m/a)
<input type="checkbox"/> Permis de conduire du Nouveau-Brunswick -----		
<input type="checkbox"/> Carte d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick -----		
<input type="checkbox"/> Certificat de naissance du Nouveau-Brunswick <b>et</b> reçu d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick (NID) -----	N° du certificat : NID :	

## ÉTAPE 3 – Vérification de l'identité

### Option A

Si vous faites renouveler votre licence de guide II par la poste, vous devez **joindre une photocopie de la preuve d'identité** utilisée à l'étape 2 du formulaire.

### Option B

Si vous faites renouveler votre licence de guide II à un bureau du ministère des Ressources naturelles (MRN) ou de Services Nouveau-Brunswick (SNB), présentez votre pièce d'identité aux fins de vérification.

## ÉTAPE 4 – Méthode de renouvellement de la licence

**Option A**  
 Renouvellement par la poste.

**Option B**  
 Renouvellement en personne à un bureau du MRN ou de SNB.

**Bureau**

<input type="checkbox"/> Services publics (MRN) – bureau de Fredericton <input type="checkbox"/> Bureau de district du MRN <input type="checkbox"/> Bureau de SNB	<b>Endroit (ville)</b> <input style="width: 100%;" type="text"/> <input style="width: 100%;" type="text"/>
---	--

## ÉTAPE 5 – Mode de paiement Licence de guide II – Droit de 5 \$ (sans taxe)

Cochez une case seulement.

<input type="checkbox"/> En espèces	<input type="checkbox"/> Visa
<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> MasterCard
<input type="checkbox"/> Mandat	<input type="checkbox"/> Carte de débit

**Nota :** Si vous renouvelez votre licence par la poste, il est préférable d'envoyer un chèque ou un mandat. **N'envoyez pas** d'argent liquide par la poste.

## ÉTAPE 6 – Signature

J'atteste que les renseignements et les déclarations fournis dans la présente demande sont exacts et véridiques.

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

## ÉTAPE 7 – Envoi du formulaire, de la preuve d'identité et du paiement

Conformément à la loi provinciale, la licence de guide II est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année et doit être renouvelée chaque année. Le chèque ou le mandat de 5 \$ doit être libellé à l'ordre du ministre des Finances, gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Faites parvenir le formulaire, une photocopie de la pièce d'identité utilisée à l'étape 2 (si vous renouvelez par la poste), et le paiement au :

**Ministère des Ressources naturelles**  
**Services publics – Guides**  
 Case postale 6000  
 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1  
 Tél. : (506) 453-3826; téléc. : (506) 444-4367